



# Pour la Cité humaine Les Droits du piéton

7, rue Major Martin  
69001 LYON

[pierre-henri.rauzada@orange.fr](mailto:pierre-henri.rauzada@orange.fr)  
[www.pietons69.e-monsite.com](http://www.pietons69.e-monsite.com)

LYON, le 31 octobre 2020

A l'attention de :

- madame Yasmine BOUAGGA, maire du 1er arrondissement
- monsieur Jean-Christian MORIN, adjoint à Madame la Maire du 1er arrondissement

Madame, Monsieur,

Lors de notre entretien en Mairie du 1er arrondissement le 3 septembre dernier pour une première « prise de contact », vous m'avez demandé au cours de cet entretien d'établir au nom des Droits du piéton une liste des « 10 points noirs » pour le 1er arrondissement de Lyon.

Je vous écris ce jour pour vous adresser cette liste – non exhaustive bien sûr – qui représente pour Les Droits du piéton une vraie priorité dans son action pour la mandature 2020-2026.

Deux précisions concernant cette liste :

- elle n'est pas établie selon un ordre strict d'importance
- elle n'est pas détaillée précisément, chacun des « points noirs » qui est évoqué fera l'objet d'une relance d'une demande déjà effectuée lors de la ou des mandatures précédentes, ou bien fera l'objet d'une demande nouvelle durant cette mandature.

## 01/ Montée Saint-Sébastien

En finir avec la largeur ridicule des trottoirs. Seule solution : mettre la totalité de la rue en sens unique pour élargir les trottoirs et aussi les protéger.

S'inspirer de ce qui a été fait assez récemment montée du Chemin-Neuf dans le 5e arrondissement.

## 02/ Boulevard de la Croix-Rousse

Après des années et des années de renoncement, en finir définitivement, 7 jours sur 7 et 24h/24 avec le stationnement automobile de particuliers et le stationnement de livraisons sur tout le trottoir de ce qui pourra enfin devenir la plus belle promenade urbaine ombragée de toute la ville de Lyon.

Deux axes pour cela :

- concertation impérative et accord nécessaire avec la Mairie du 4e arrondissement
- suppression de toutes les chaînes existantes et cadenas-pompier, et leur remplacement par des barrières déjà implantées dans de nombreux marchés situés dans d'autres Arrondissements de Lyon ou des Communes de la Métropole.

## 03/ Quai Lassurance côté Saône

En finir avec le stationnement automobile quasi-constant et quotidien sur le trottoir, côté Saône :

- soit en protégeant uniquement le trottoir par du mobilier urbain implanté entre les arbres
- soit en protégeant la bande cyclable ainsi que le trottoir par la création d'une piste cyclable avec bordure émergente infranchissable par les voitures et les camions de livraison.

#### 04/ Cours général Giraud

Deux axes :

- en finir totalement avec le stationnement automobile sur les trottoirs situés entre le boulevard de la Croix-Rousse et la montée de la Butte
- diminuer de moitié tout le stationnement automobile jusqu'au droit de la place Rouville, sur la promenade ombragée jouxtant le jardin des Chartreux.

#### 05/ Section nord de la rue de la République

Diminuer de moitié le nombre de rues transversales ouvertes à la circulation automobile 24h/24.

#### 06/ Rue Sainte-Catherine partie ouest

Entre la rue Sainte-Marie des Terreaux et la rue Terme, cette partie ouest de la rue Sainte-Catherine est un véritable capharnaüm.

Comme il est impossible de piétonniser toute cette partie ouest à cause de la sortie du parking des Terreaux où certains automobilistes vont rejoindre la rue Terme, nous demandons :

- l'élargissement des trottoirs nord et sud
- la suppression de tout le stationnement côté sud, y compris l'aire de livraison (qui d'ailleurs n'est jamais respectée car envahie de voitures).

#### 07/ Place de la Paix

En finir définitivement avec la trop grande facilité d'intrusion et de stationnement automobile sur cette petite place.

#### 08/ Micro-quartier rues J. Serlin – République – Bât d'Argent – quai Jean Moulin

Les terrasses, très nombreuses, sont envahissantes et entravent le cheminement tranquille des piétons. Deux rues sont même quasiment interdites aux piétons :

- la rue Verdi où les terrasses s'étalent de façade à façade.
- la rue de l'Arbre Sec où l'installation des terrasses sur la totalité des trottoirs en bitume et la rue pavée empêchent totalement une personne handicapée d'emprunter cette rue.

#### 09/ Escaliers dans tout l'arrondissement

Les rebords de pierre où l'on met sa main ne suffisent pas à sécuriser et à tranquilliser les piétons les plus fragiles que sont les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les enfants.

Il faut donc systématiser – si les ABF le permettent – l'installation de rampes en bois ou inox situées en plein milieu de la largeur des escaliers (un exemple parmi d'autres : les grands escaliers place Tolozan / quai Lassagne).

#### 10/ Voirie et mobiliers urbains dans tout l'arrondissement

Ceci concerne toutes les rues du 1er arrondissement qui ne seront pas totalement piétonnisées, et particulièrement les rues des Pentes de la Croix-Rousse.

Voici nos demandes résumées pour les futures rénovations ou requalifications de ces rues :

- arrêt total de la hauteur du trottoir au niveau de la chaussée. Il faut recréer de vrais trottoirs avec une hauteur comprise entre 5 cm minimum et 10 cm. Ceci est d'ailleurs demandé par les Associations de personnes handicapées qui veulent pouvoir ressentir une vraie dénivellation.
- arrêt total des bordures-calcaire de trottoir pour les remplacer par des bordures-granit.
- systématiser en début et en fin de linéaire de mobiliers urbains l'installation d'une barrière Wilmotte et non pas d'un potelet.

Dans l'espoir que ces 10 « points noirs » seront étudiés, approuvés et réalisés durant la mandature 2020-2026, je vous adresse, Madame la Maire, Monsieur l'Adjoint, mes très sincères salutations.

Pierre RAUZADA  
Président

Copie pour information :  
- Le Progrès-Quartiers